

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n° 62/2022/ENV en date du 1^{er} septembre 2022, Monsieur le préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique sur le projet présenté par Monsieur le président du syndicat intercommunal des eaux de Bulgnéville et de la vallée du Vair visant à :

- déclarer d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux du forage F2 à titre de régularisation et du forage F3 à titre de déclaration ;
 - déclarer d'utilité publique les périmètres de protection des forages à titre de régularisation ;
 - abroger le périmètre de protection immédiate du forage F1 institué par l'arrêté préfectoral n° 18/67/DDA du 14 février 1967 ;
- au bénéfice du syndicat intercommunal des eaux de Bulgnéville et de la vallée du Vair.

Le dossier d'enquête sera déposé dans les mairies de Bulgnéville et de Saulxures-les-Bulgnéville, du jeudi 15 septembre 2022 à 10H00 au vendredi 30 septembre 2022 à 17H00, durant de 16 jours consécutifs, où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et heures ouvrables des mairies.

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet de la préfecture des Vosges : <https://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Declaration-Utilite-Publique-DUP>

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations sur l'utilité publique du projet selon les modalités suivantes :

- Par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Bulgnéville, à l'attention de Monsieur Yves LALLEMAND, commissaire-enquêteur, 105, rue de l'hôtel de ville – 88 140 BULGNEVILLE ;
- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et disponible au sein des mairies de Bulgnéville et de Saulxures-les-Bulgnéville aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Directement auprès du commissaire-enquêteur lors de ces permanences qui se tiendront aux jours et heures suivantes :
 - vendredi 16 septembre 2022 à 10H00 à 12H00 à la mairie de Bulgnéville ;
 - mercredi 21 septembre 2022 de 10H30 à 12H30 à la mairie de Saulxures-les-Bulgnéville ;
 - vendredi 30 septembre 2022 de 15H00 à 17H00 à la mairie de Bulgnéville ;
- Par voie électronique en adressant un courriel à l'adresse suivante :
pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr

Un mois après la clôture de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance

des conclusions du commissaire enquêteur, soit à la préfecture des Vosges, bureau de l'environnement, soit dans les mairies susvisées, soit sur le site internet de la préfecture des Vosges.